

DÉFINITIONS

Alcool : Nom générique de l'éthanol ou alcool éthylique. Il est obtenu par fermentation de fruits ou distillation. Cette molécule a pour caractéristique d'être sans goût et sans odeur et facilement miscible.

Boisson alcoolique : boisson qui contient naturellement de l'alcool.

Boisson alcoolisée : l'alcool a été additionné. Ex : punch et actuellement les boissons appelées "premix" composées de whisky, vodka enrichies en sucre et en aromate. L'alcool apporte les effets et les autres composants, le goût.

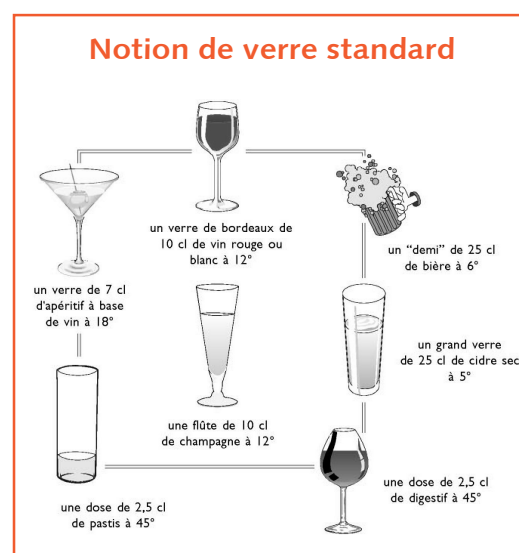
Alcoolisation : le fait de consommer de l'alcool. Elle débute dès le premier verre.

Quantité d'alcool pur consommée :

degré alcoolique de la boisson x quantité consommée en cl
x densité de l'alcool (0,08)

Ex : 2 verres de 10 cl de bordeaux à 12°
représentent 19,2 g d'alcool pur consommé
(12 x 20 cl x 0,08 = 19,2g)

Alcoolémie : quantité d'alcool pur contenue dans le sang. Elle s'exprime en gramme par litre. Elle se mesure grâce à un prélèvement sanguin. Elle varie en fonction du sexe, du poids, de l'état de santé, des traitements suivis, du mode de consommation (durée, rythme d'absorption, type d'alcool, quantité ingérée...). L'élimination de l'alcool dans le sang se fait à hauteur de **0,15 g/litre de sang/heure**. Ex : un homme de 60 kg qui a consommé ½ litre de vin rouge à 12° à jeun mettra 6 heures pour atteindre une alcoolémie quasi-nulle et plus de 2 heures pour atteindre une alcoolémie de 0,5 g/l (taux légal maximum autorisé pour la conduite de véhicule).



LE RISQUE ALCOOL : PRÉVENIR ET AGIR

De nombreuses collectivités sont confrontées à un niveau ou à un autre à la question de la consommation d'alcool. Les enjeux sont multiples (humains, sociaux, pénaux, financiers). Il s'agit bien d'enjeux de santé publique et de qualité de service public.

SIGNES ÉVOCATEURS D'UN SUJET EN ÉTAT D'IVRESSE

- Haleine caractéristique
- Erythrose faciale
- Trouble du langage : difficulté d'élocution, volume de la voix inapproprié, rythme ralenti ou saccadé, propos incohérents, répétitifs
- Trouble de l'équilibre : démarche titubante
- Trouble du comportement : difficulté de coordination (agité, excité, somnolent...)

Tous ces risques associés ou pas peuvent faire suspecter une prise non seulement d'alcool mais d'autres toxiques (médicaments, drogues...). Ils peuvent également être les symptômes d'autres pathologies :

- intoxication au monoxyde de carbone
- traumatisme cérébral
- tumeur
- maladie métabolique (diabète déséquilibré)

IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

✗ Baisse de :

- rendement musculaire
- vigilance
- mémorisation
- inhibition
- concentration
- réflexes
- prise de décision

✗ Augmentation de :

- absentéisme (*la durée d'absence d'un malade alcoolique est 3,3 fois plus longue que celle de l'ensemble du personnel. La fréquence des arrêts de travail est presque une fois et demi supérieure*).
- coût direct et indirect des accidents de travail
- coûts liés aux assurances (accroissement des cotisations, clauses restrictives)
- baisse de productivité, désorganisation des services, détérioration de l'image de la collectivité.

MESURES DE PRÉVENTION

Le code du Travail précise clairement que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. La législation prévoit :

- la limitation de l'introduction de boissons alcoolisées ;
- l'interdiction de la présence de personnes en état d'ébriété ;
- au regard de ces dispositions, l'employeur doit engager des actions préventives.

✗ Les mesures réglementaires

- Mise en place d'un règlement intérieur
- Mise à disposition de boissons non alcoolisées
- Protocole de gestion des pots
- Définition et mise en œuvre du contrôle d'alcoolémie lors d'une suspicion d'ébriété
- Impact sur le déroulement de la carrière

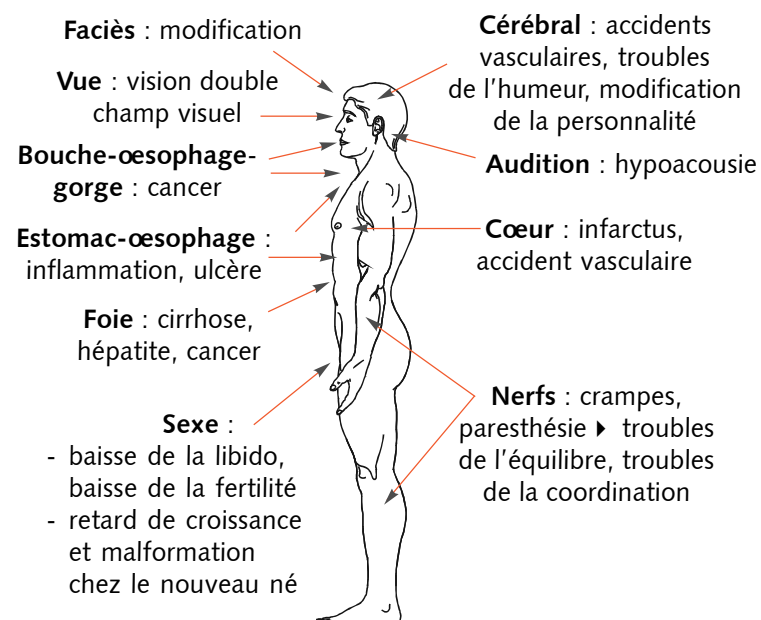
✗ Les mesures de prévention globale

- Engagement d'une politique de prévention par l'autorité territoriale pour la mise en place d'une démarche (état des lieux, séances de sensibilisation au risque alcool, protocole d'intervention destiné à l'encadrement...)
- Sensibilisation des agents
- Formation des cadres
- Gestion managériale des agents (décalage entre le poste occupé et les aspirations, monotonie des tâches, étude d'organisation, facteurs favorisant les bonnes relations de travail...)

Chasser les idées reçues

- ✗ L'alcool réchauffe : NON. Il provoque une dilatation des vaisseaux, donc une impression de chaleur. En fait, il y a une baisse de la température centrale du corps (ex : un SDF meurt d'hypothermie).
- ✗ L'alcool désaltère : NON. Il bloque la sécrétion de l'hormone qui régule la soif.
- ✗ L'alcool nourrit : NON.
 - il entraîne un déséquilibre alimentaire
 - il empêche l'utilisation du sucre par les muscles
 - il favorise le stockage des graisses
- ✗ L'alcool est moins toxique dilué : NON. Il contient la même quantité d'alcool pur.
- ✗ L'alcool atténue les angoisses : NON. Il entraîne simplement une excitation passagère qui donne l'impression de surmonter ses angoisses (effet de courte durée).
- ✗ L'alcool rend fort : NON. Il diminue les performances et a un rôle anesthésiant.

ATTEINTES LIÉES À L'ALCOOL



LES PARTENAIRES EN ILLE ET VILAINE

✗ Mise en place d'une démarche de prévention

CDG 35 (activité prévention)	02.99.23.31.20
	ou 02.99.23.41.33
	ou 02.99.23.42.66
ANPAA 35	02.99.31.58.55
Alcool Assistance (Croix d'Or)	02.99.38.04.36

✗ Prise en charge individuelle

Centre de Cure Ambulatoire en alcoologie	02.99.38.01.53
CHR	02.99.28.42.98
CHS	02.99.33.39.00
	ou 02.99.33.33.81
Alcool Assistance (Croix d'Or)	02.99.38.04.36
Alcooliques Anonymes	02.99.87.01.20
Vie Libre	02.99.78.16.97
✗ Autres	
Prévention Routière	02.99.23.10.30